
Séance du 13 décembre 2022

N° 54/2022

**Tarifs restauration
scolaire 2023**

L'an deux mil vingt-deux, le treize décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Lucy MOREAU, maire.

Présents : Lucy MOREAU, Jean-Luc CHARTIER, Virginie MARTINS, Raphaèle GONTIER, Thierry BOISSINOT, Olivier TRAVEL, Annie GUILBERT, Paul VOUHÉ, Fabienne THORRÉE, Christian PINEAU, Sophia AUGER, Isabelle PIDOUX

Excusés avec pouvoirs : Didier DAVID pouvoir à Jean-Luc CHARTIER, Guillaume PORCHET pouvoir à Fabienne THORRÉE, Thomas BEVILLE pouvoir à Thierry BOISSINOT, Céline PAILLAT pouvoir à Raphaèle GONTIER., Marine SACRÉ pouvoir à Annie GUILBERT.

Excusés sans pouvoir : Patrick MOULINEAU, Sandra SAUVAGE.

Secrétaire de séance : Olivier TRAVEL.

Date de convocation : 8 décembre 2022

Date d'affichage : 14 décembre 2022

Conseillers en exercice :	19
Présents :	12
Excusés :	07
Pouvoirs :	05
Votants :	17

Transmission au contrôle de légalité le :

Certifiée exécutoire,



Vu, Le Maire,

Lucy MOREAU

Accusé de réception en préfecture
079-217903517-20221213-54-2022-DE
Date de réception préfecture : 15/12/2022

N° 54 : Tarifs restauration scolaire 2023

Madame le maire expose :

Par courrier en date du 3 décembre, la SPL SARCEL informe qu'une augmentation de 12 % du prix du repas sera appliquée à compter du 1^{er} janvier 2023.

Cette augmentation est motivée par la SARCEL comme suit :

- Le maintien du tarif initial en dépit du reversement de la Tva lors de la création de la SPL.
- La 5ème vague du Covid ayant entraîné en début 2022 une perte de revenus avec la fermeture d'un grand nombre de classes.
- La sous-traitance de la production pendant 3 jours suite à l'arrêt de travail de toute l'équipe de production (11.000€),
- L'importance de l'inflation des produits alimentaires au cours du 2ème semestre 2022 soit +11.500€ par rapport à N-1
- Les prévisions d'une inflation des produits alimentaires à 2 chiffres en 2023.

Les prix appliqués seront :

- Repas et pique-niques enfants : 3 Euros 02
- Repas et pique-niques adultes : 3 Euros 90
- Goûters : 0 € 39

Il est proposé au conseil la répercussion de cette augmentation annoncée par SARCEL sur la participation des familles, soit au 1er Janvier 2023 :

- Repas et pique-niques enfants : 3 Euros 15
- Repas et pique-niques adultes : 4.50 Euros.
- Goûters : 0 € 45

Le conseil accepte, à l'unanimité.



Le maire,

Lucy Moreau
Lucy MOREAU